



## Les dernières nouvelles

### Négociations

Les négociations ... un nouveau départ sous le signe de la détermination.

Tel que nous vous l'indiquions lors de la dernière parution de l'@robas Express, nous avons effectivement tenu le 8 juin dernier une première rencontre avec la partie patronale dans le cadre de la reprise du processus de négociation. Nous avons profité à cette occasion d'une première prise de contact et de la présence de M. Michel Martinez, Directeur – Conditions et relations du travail (Direction principale – Ressources humaines) – pour aborder certains dossiers qui nous apparaissent comme étant des entraves au maintien des bonnes relations de travail, notamment la « lourdeur » des mécanismes de règlement des litiges, les assignations temporaires, etc. Les discussions furent franches et directes.

Depuis cette date, les parties se sont rencontrées à deux reprises, soient les 14 et 20 juin dernier. Lors de la rencontre du 14 juin, M. Guy Caron, porte-parole du Comité patronal de négociation, réitérait une offre qu'il qualifiait de « fast-track », c'est-à-dire une proposition portant uniquement sur quelques éléments.

Dans un premier temps, un contrat de travail de longue durée, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 janvier 2009 (5 ans), comportant une augmentation salariale similaire à celle déjà consentie aux autres syndicats d'HYDRO-QUÉBEC pour les deux (2) premières années (2 % /année pour 2005 et 2006) et une approche plus globale pour les trois (3) dernières années en tenant compte d'une disponibilité financière de 10 % pour la durée de la convention collective, engagement qui inclurait les coûts liés à la réalisation de l'équité salariale et à l'implantation du nouveau plan d'évaluation. M. Caron a également invoqué la possibilité de convenir d'un pourcentage (%) d'augmentation salariale pour 2007 tout en laissant « ouvertes » les deux (2) dernières années du contrat (2008-2009). Finalement, toujours dans le cadre d'une offre « fast-track », HYDRO-QUÉBEC se disait prêt à traiter, de façon limitée, de certaines autres problématiques pour lesquelles des discussions étaient déjà en cours. Il est ici question, entre autres, des nouveaux éléments de rémunération (lettre d'entente no 6 / prime de disponibilité, rappel au travail ...) et d'un « allègement » de la procédure de règlement des litiges.

Par cette offre de règlement rapide, HYDRO-QUÉBEC cherche à préserver sa très grande flexibilité quant au recours à la sous-traitance et à une main d'œuvre contractuelle et temporaire. L'Employeur veut enfin maintenir sa capacité à se comparer aux autres groupes de professionnels à l'externe.

Votre Comité syndical de négociation a fait un retour à la partie patronale le 20 juin dernier. Le porte-parole syndical, M. Marc Ranger (conseiller syndical SCFP), a rappelé le mandat confié par les membres du SSPHQ, mandat issu d'une consultation sans précédent (retour de près de 2000 questionnaires). Parmi les priorités identifiées, nous avons rappelé, entre autres sujets, que toute la question de **la protection des emplois** des spécialistes (sécurité d'emploi, protection face au recours à la sous-traitance et à l'impartition), **l'aménagement du temps de travail** (bonification de l'horaire variable et semaine de 4 jours afin de refléter les préoccupations quant à la conciliation travail-famille), **la rémunération globale** (avantages sociaux, régime d'intéressement...), **la dotation** et **le développement des compétences** sont au cœur des préoccupations des spécialistes dans la perspective d'une entente à long terme.

Nous avons également rappelé à l'employeur que le contexte actuel (croissance des bénéficiaires, nombre important de projets de développement, défi versus relève de la main-d'œuvre avec les nombreux départs à la retraite d'ici 2010, expertise interne, clauses de protection des emplois dans les autres conventions collectives HYDRO-QUÉBEC, etc.) devait permettre **une juste reconnaissance** de la contribution des spécialistes et professionnels d'HYDRO-QUÉBEC au succès de la société d'État. Nous croyons fermement qu'il est possible d'en arriver à un équilibre quant à nos préoccupations respectives, d'en arriver à une entente qui permettra **aux deux parties** d'atteindre ses objectifs, objectifs dans bien des cas convergents. Nous avons indiqué à l'employeur que nous pouvions être créatifs, innovateurs dans la recherche de solutions, que nous **pouvions** et **devions** être des partenaires face aux défis de l'avenir, des défis tels la formation et le développement des compétences dans un contexte où des centaines de spécialistes prendront leur retraite au cours des prochaines années.

**L'employeur cherche une entente à long terme. Elle devra se réaliser dans le respect et la reconnaissance de nos préoccupations légitimes.**

HYDRO-QUÉBEC doit saisir cette opportunité pour démontrer sa confiance envers la population des spécialistes. À cet égard, l'offre « fast-track » de l'employeur ne tient nullement compte de ces préoccupations.

Les parties ont convenu d'entreprendre des séances de négociation sur une base régulière dès la fin du mois d'août. D'ici là et dès le retour, **nous devons, tous ensemble, démontrer notre détermination à obtenir un règlement équitable.**

#### Nomination d'une nouvelle personne au poste de secrétaire général

Lors de sa réunion des 20 et 21 juin derniers, conformément à nos statuts, le comité exécutif a nommé Mme Francine Gazaille au poste de secrétaire générale du syndicat. Mme Gazaille était jusqu'à cette date directrice syndicale au 700 de la Gauchetière.

Plus d'informations sont disponible sur le site Internet:  
[http://www.sspqh.org/outils/communiqués/communiqué\\_nomination\\_secgen.pdf](http://www.sspqh.org/outils/communiqués/communiqué_nomination_secgen.pdf)

#### Création de comités et nomination des membres

Depuis les dernières élections plusieurs membres ont manifesté leur intérêt pour œuvrer sur les différents comités. Toutes les candidatures sont sérieuses et chez les spécialistes nous avons la chance de mettre à profit la large expérience de nos spécialistes. Lors de cette même réunion, nous avons procédé à la création de 3 comités et à la nomination de leurs membres.

**Comité Santé et sécurité:** Mme Sylvie Houle et M. Jean-Guy St-Amand. Le troisième poste sera comblé parmi notre liste de candidats ayant soumis leurs candidatures.

**Comité Avantages sociaux et nouveaux éléments de rémunération:** M. Ken Imbeault et Gilbert Lapalme. Le troisième poste sera comblé parmi notre liste de candidats ayant soumis leurs candidatures.

**Comité Information:** Mmes Annick Landry et Marie-Noëlle Thoron, M Denis Labelle.

**Comité équité salariale:** Plusieurs candidatures ont été soumises. Une rencontre d'information est organisée avec les candidats. Une conseillère SCFP spécialiste de l'équité salariale en emplois, fera une présentation sur l'avancement des travaux et sur la tâche qui reste à compléter. Nous procéderons à la nomination des membres de ce comité par la suite, parmi les personnes qui demeurent intéressés (es).

Les informations relatives aux comités seront affichées sous peu sur le site du syndicat.

#### Assemblée générale

La tournée d'assemblée générale débutera le 19 septembre.

Semaine du 19 septembre	Québec, Chicoutimi, Baie Comeau, Rimouski
Semaine du 26 septembre	Trois-Rivières, Laurentide, Hull, Rouyn
Semaine du 3 octobre	Montréal
Semaine du 11 octobre	Montréal
Semaine du 17 octobre	Montréal

Des changements peuvent être apportés, nous vous tiendront au courant des changements et les détails précis des assemblées seront sur notre site web vers la fin du mois d'août.

L'ensemble de la documentation vous sera transmise avec l'avis de convocation. Nous vous demanderons alors de bien les étudier avant l'assemblée générale.

### Élections de deux syndics

Les personnes désireuses de porter leur candidature au poste de syndic pour un mandat de deux et trois ans devront faire parvenir leur candidature au secrétaire générale le plus tôt possible et au plus tard le 2 septembre.

### Harcèlement psychologique

Le comité exécutif a adopté une politique concernant le harcèlement psychologique de même qu'une procédure de plainte en la matière.

Cette politique s'applique aux membres du comité exécutif, à ceux du conseil exécutif provincial de même qu'à tous les employés du syndicat.

### Prochain @robax express

La prochaine édition de ce bulletin d'information sera émise à la fin du mois d'août.

Les membres du comité exécutif en profitent donc pour vous souhaiter une belle saison estivale.

Votre Comité exécutif

Benoît Bouchard, président

Francine Gazaille, secrétaire générale

Claude Désormeaux, vice-président Région Centre et Nord du Québec

Claude Gaudreault, vice-président Région Québec et Est du Québec

André Girard, vice-président Région Métropolitaine Centre

Robert Lafontaine, vice-président Région Métropolitaine Ouest

Gaétan Racicot, vice-président Région Métropolitaine Est et Montérégie